

Paiements directs et données agri-viticoles

Av. de Marcelin 29
Case postale
CH – 1110 Morges

Programme « Efficience de la couverture en eau des besoins des cultures » Mesure 3

Formulaire de demande d'aide à l'investissement pour système d'irrigation goutte-à-goutte - 2023

Numéro d'exploitation
Nom, Prénom
Rue
NPA/ Localité
Téléphone/Mobile
E-Mail

Rappel :

La subvention est accordée à condition que le demandeur s'engage à réaliser la mesure « Enregistrer les apports » No Acorda 9451 (maraichages et GC) et, si elle n'a pas encore été réalisé, s'annonce à la mesure « Entretien sur la stratégie d'irrigation », No Acorda 9459

2. Indication du type de matériel goutte à goutte :

Codes cultures valables : 524, 525, 541, 545, 551, 705, 709, 710, 806

Catégorie d'équipement		Contribution	Montant max.
<input type="checkbox"/>	Equipement « annuel »/ avec gaines jetables (No Acorda 9455)	80% du coût d'acquisition	Fr. 2'400.-/ha
<input type="checkbox"/>	Equipement pluriannuel avec gaines réutilisables sur 8 ans (No Acorda :9456)	80% du coût d'acquisition	Fr. 8'400.-/ha
<input type="checkbox"/>	Renouvellement « annuel »/ avec gaines jetables (No Acorda 9457)	80% du coût de renouvellement	Fr. 1'200.-/ha
<input type="checkbox"/>	Renouvellement « pluriannuel »/ avec gaines réutilisables sur 8 ans (No Acorda 9458)	80% du coût de renouvellement	Fr. 640.-/ha

- ➔ Le demandeur indique les parcelles concernées sur Acorda 77a ;
- ➔ L'aide est octroyée pour un maximum de 5 ha d'acquisition par an ;
- ➔ Sur la durée du projet chaque exploitant peut bénéficier d'une aide à l'investissement pour un maximum de 15 ha ;
- ➔ La mesure est valable uniquement pour le matériel acquis en 2023.

3. Description et caractéristiques techniques :

Marque/Modèle :

Estimation des coûts pour l'ensemble (ou devis si disponible) :CHF

N° Acorda des parcelles				
Surface concernée par l'investissementaresaresaresares
Surface concernée par le renouvellementaresaresaresares

- ➔ L'envoi de la demande doit être effectué avant l'achat du matériel. Aucune contribution n'est garantie avant le traitement de la demande ;
- ➔ Une copie de la facture d'achat (acquittée) devra être fournie ultérieurement pour valider le versement de la contribution ;
- ➔ Les parcelles pour lesquelles le matériel est destiné doivent être renseignées sur la plateforme « Projet 77a » d'Acorda.

Lieu et date :

Signature :

Ce formulaire est à retourner dûment rempli jusqu'au 30 avril 2023 par mail : b.sornay@prometerre.ch

Le cas échéant, le requérant sera prochainement contacté pour la réalisation de la mesure « Entretien sur la stratégie d'irrigation ». Pour toute demande d'information complémentaire prière de vous adresser à :Mandaterre, M. Benjamin Sornay, 024 / 423 44 89 ou b.sornay@prometerre.ch